

Déroulement des examens

Avis aux candidats

Les instructions suivantes doivent être respectées pendant tous les examens de l'IB.

Toute transgression de ces instructions peut entraîner la non-attribution d'une note pour la matière concernée.

Si vous ne comprenez pas ces instructions, veuillez contacter votre coordonnateur.



Arrivez à l'heure à votre examen. Vous n'êtes pas autorisé(e) à quitter la salle au cours des 60 premières minutes ou des 15 dernières minutes de l'examen.



Ne communiquez pas avec d'autres candidats dans la salle d'examen.



N'apportez aucun matériel non autorisé à votre bureau.



Suivez les instructions des surveillants. Levez la main si vous avez besoin d'attirer l'attention du surveillant.



N'emportez aucun matériel d'examen en quittant la salle d'examen.



Assurez-vous d'informer votre coordonnateur de tout incident éventuel de mauvaise conduite.



Ne discutez du contenu de l'examen avec personne en dehors de votre cohorte dans les 24 heures suivant la fin de l'examen.

Déroulement des examens

Avis aux candidats

- Vous devez arriver à l'heure pour le début de l'examen. Vous risquez de ne pas être autorisé(e) à passer l'examen si vous arrivez en retard.
- Votre coordonnateur ou votre surveillant décidera où vous devrez vous asseoir durant l'examen. Vous devez rester assis(e) jusqu'à ce qu'on vous donne la permission de quitter la salle d'examen.
- **Vous ne pouvez avoir en votre possession que :**
 - un stylo et/ou un crayon pour écrire des notes sommaires ;
 - un exemplaire non annoté du livret de formules mathématiques du PEI, le cas échéant ;
 - un dictionnaire bilingue pour les examens sur l'apprentissage interdisciplinaire et les examens autres que les examens de langue, qui ne doit contenir aucune note.
- Votre coordonnateur ou votre surveillant a le droit d'examiner et de confisquer tout article que vous apporterez dans la salle d'examen.
- Suivez toutes les directives de votre coordonnateur ou votre surveillant.
- Votre coordonnateur ou votre surveillant a le droit de vous faire sortir de la salle d'examen si votre comportement perturbe le bon déroulement des épreuves.
- En cas d'urgence, vous pouvez être autorisé(e) à quitter temporairement la salle d'examen si vous avez obtenu la permission de votre coordonnateur ou de votre surveillant. Vous serez accompagné(e) par un surveillant à tout moment.
- Si vous décidez de quitter la salle avant la fin prévue de l'épreuve, vous ne serez pas autorisé(e) à y retourner.

- Vous ne devez pas essayer d'obtenir des informations sur le contenu d'un examen à l'avance.
- Si vous découvrez que vous avez accidentellement introduit du matériel non autorisé dans la salle d'examen (par exemple, un téléphone portable), vous devez le donner immédiatement à votre coordonnateur ou votre surveillant.
- Vos réponses ne doivent pas contenir de contenu inapproprié, injurieux ou obscène.
- Tout travail soumis pour l'évaluation doit être entièrement le vôtre. La collusion, le plagiat ou l'usurpation de l'identité d'un autre candidat sont interdits.

Toute transgression d'une de ces règles constitue un cas de mauvaise conduite, auquel cas il est possible qu'aucune note finale ne soit attribuée pour la matière concernée.

Si vous ne comprenez pas ces règles, veuillez contacter votre coordonnateur.